



TELECABINE n° 17

La mutuelle :

Ramer plus pour aller moins bien...

Parmi les points abordés en négociations par le CE et les DS lors des précédents accords, nous avons constamment eu confiance en notre DRH lorsqu'il s'agissait de couverture sociale et donc de la mutuelle. Nous devons lui rendre cette justice. Il n'y a jamais eu de débat sur ce point. Son départ et celui de notre comptable a créé un vide certain dans l'intégrité de notre société. Nous espérons obtenir cependant de bons résultats avec notre nouvel employeur.

L'heure est donc maintenant venue de se réunir avec la direction de Devoteam représentée par DR mandaté Président du CE et RdL.

Il a été accompli un grand travail pour établir un réel et objectif état des lieux social entre ce que nous avons et ce que nous devrions avoir. Il en ressort pour l'instant au niveau de la mutuelle que **les salariés y perdent en coût de cotisation et en qualité de remboursement**. Un comparatif exhaustif de ces coûts montre qu'aucun salarié ne payera moins cher. Le surcoût de l'augmentation va de 5 € à 30 € mensuels. Exemple : la transition Novalis/Cadre vers GMC/famille passe par une augmentation d'environ 25 € et le passage Novalis/ETAM vers GMC/famille coûte encore plus cher (environ 27 €) !

Pire : la participation aux frais de mutuelle bascule au détriment du salarié. Dans l'ancien système le patron payait toujours plus du double que le salarié. Pour un cadre marié et une référence salariale mensuelle de 4500 € on avait 1600 € annuels pour

l'employeur et 600 € pour l'employé, on passerait maintenant à l'opposé soit 800 € pour le salarié contre 500 € pour l'employeur : Devoteam diminuerait donc ses frais !

Si on passe maintenant au remboursement des frais ou garanties : la déconvenue est encore plus grande. Si la Prévoyance (décès, incapacités de travail) vous couvre aussi bien, voire mieux (on ne meure que rarement), la Santé, elle, rembourse mal en comparaison de ce que nous avons encore à ce jour. Sur ce qui est du dentaire et des frais d'optique, le dépassement peut se chiffrer par quelques centaines d'Euros, au cas par cas. Quelques salariés ont aussi déjà fait leurs comparatifs. Tout provient du mode de calcul, toujours borné pour la nouvelle mutuelle.

Mais rien n'est perdu, à Castres on a bien obtenu le maintien de ses cotisations !

Pour que l'action du CE et des Délégués Syndicaux soient efficaces, il faut que les salariés soient présents sur le terrain.

Ainsi la CGC et la CGT constituées en intersyndicale vous invite à faire part à la direction de vos inquiétudes légitimes face aux augmentations de coûts de la nouvelle mutuelle et à la dégradation des remboursements. **Merci de votre présence demain jeudi 6 septembre à 14 heures précises devant la salle F022 lors de l'entrée de la réunion.**

A Bientôt.